



DIRECTION GENERALE

GENERAL DIRECTORATE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL TENDER'S BOARD

ADDITIF N°12

03 JUIN 2025

**A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CNRPH/DG/CIPM/ 2025
DU 08/05/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF L'ACQUISITION DES
EQUIPEMENTS DE L'IMPRIMERIE BRAILLE AU CENTRE NATIONAL DE
REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER
(CNRPH)**

FINANCEMENT : BUDGET DU CNRPH –BIP MINAS-EXERCICE 2025 – IMPUTATION :
24412

AU LIEU DE : (ANCIEN)

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

En français :

12. Recevabilité des Offres

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministère en charge des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec le présent Appel d'Offres est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15-1 Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté la caution de soumission) ;

- de fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsifications des pièces ;
- du non-respect d'au moins 80% des critères essentiels énumérés ;
- de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue... ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le descriptif des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- de l'absence de la charte d'intégrité dûment rempli et signé ;
- de l'absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé ;
- de l'absence de la Fiche d'Information Technique sur les fournitures ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence de l'attestation de non-abandon des marchés au cours des trois (03) dernières années.

17. Attribution :

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et administrative requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante. Toutefois, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas attribuer le Marché aux :

Entreprises attributaires des Marchés de fourniture dans le cadre des exercices 2017 et 2018 dont le niveau d'exécution est disproportionnel par rapport au délai d'exécution (moins de cinquante pour cent (50%) du taux d'exécution) à la date

En anglais :

13. Admissibility of Bids :

Any Bid not meeting the requirements provided in this Invitation to tender shall be declared inadmissible. In particular, the absence of the Bid Bond issued by a first-class institution or bank approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the field of public contracts or failure to comply with the templates of the documents in the Tender File will result in the outright rejection of the Bid with possible of appeal.

A Bid Bond that has been produced but has no connection with the consultation in question shall be deemed absent. A Bid Bond presented by a bidder during the Bid opening session shall be inadmissible.

15-1 Eliminary criteria:

These include notably :

- Absence or non-compliance of the Bid Bond at the bid opening;
- The non-submission beyond 48 hours following the bid-session of one administrative file deemed non-compliant or absent during the opening session (except the Bid Bond.);

- False declarations, fraudulent manoeuvres, or falsification of documents ;
- Failure to meet at least 80% of the essential criteria listed ;
- Absence of a color leaflets in the original and all copies accompanied by a catalogue...;
- Failure to meet one of the technical specifications listed in the description of supplies in this Tender File, where applicable;
- Absence of a duly completed and signed integrity charter
- Absence of a duly completed and signed declaration to comply with social and environmental commitment;
- Absence of the technical information sheet on the supplies;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer.

a) Bidders' response deadline :

For this Call for Tender, the response deadline is set to twenty-two (22) working days for companies wishing to participate, starting from the date of publication of the Notice of Invitation to Tender (for practical reasons, public holidays, Saturdays and Sundays shall be excluded from the deadline calculation).

b) Awarding of the contract :

The Contracting Authority will award the contract to the bidder who meets the required technical and administrative qualification criteria and whose Bid is evaluated as the lowest. However, the Contracting Authority reserves the right not to award the Contract to:

- Companies awarded supply contracts within the framework of the 2017 and 2018 fiscal year and whose level of execution is disproportionately low compared to the execution deadline (less than fifty per cent (50%) completion rate as of the bid opening date);
- Companies already awarded more than three Contracts at the NCRPD.

c) Validity of Bids

d) Additional information

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

	E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES
25.1	Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ;

LIRE PLUTOT : (NOUVEAU)

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

En français :

13. Recevabilité des Offres

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministère en charge des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec le présent Appel d'Offres est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

De même, toutes les cautions demandées dans le cadre de l'exécution de la présente commande devront être timbrées et accompagnées du récépissé de consignation établi par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). Elles devront être délivrées par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministère en charge des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics.

15-1 Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté la caution de soumission) ;
- de fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsifications des pièces ;
- du non-respect d'au moins 80% des critères essentiels énumérés ;

- de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue... ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le descriptif des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- de l'absence de la charte d'intégrité dûment rempli et signé ;
- de l'absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé ;
- de l'absence de la Fiche d'Information Technique sur les fournitures ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- Absence de l'attestation de non-abandon des marchés au cours des trois (03) dernières années ;
- de l'absence de la lettre de soumission.

17. Attribution :

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

En anglais :

13. Admissibility of Bids :

Any Bid not meeting the requirements provided in this Invitation to tender shall be declared inadmissible. In particular, the absence of the Bid Bond issued by a first-class institution or bank approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the field of public contracts or failure to comply with the templates of the documents in the Tender File will result in the outright rejection of the Bid with possible of appeal.

A Bid Bond that has been produced but has no connection with the consultation in question shall be deemed absent. A Bid Bond presented by a bidder during the Bid opening session shall be inadmissible.

Likewise, all guarantees requested in the context of the execution of this order must be stamped and accompanied by the receipt established by **Deposits and Consignment Fund (CDEC)**. They must be issued by a first-class institution or bank approved by the **Ministry of Finance to issue guarantees in the field of public procurement**.

15.1 Eliminary criteria:

These include notably :

- Absence of the Bid Bond at the bid opening;

- The non-submission beyond 48 hours following the bid-session of one administrative file deemed non-compliant or absent during the opening session (except the Bid Bond.);
- False declarations, fraudulent manoeuvres, or falsification of documents ;
- Failure to meet at least 80% of the essential criteria listed ;
- Absence of a color leaflets in the original and all copies accompanied by a catalogue...;
- Failure to meet one of the technical specifications listed in the description of supplies in this Tender File, where applicable;
- Absence of a duly completed and signed integrity charter
- Absence of a duly completed and signed declaration to comply with social and environmental commitment;
- Absence of the technical information sheet on the supplies;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of certificate of non-abandonment of markets over the last three (03) years;
- Absence of the submission letter.

16. Bidders' response deadline :

For this Call for Tender, the response deadline is set to twenty-one (21) working days for companies wishing to participate, starting from the date of publication of the Notice of Invitation to Tender (for practical reasons, public holidays, Saturdays and Sundays shall be excluded from the deadline calculation).

17. Awarding of the contract :

The Contracting Authority will award the contract to the bidder who meets the required technical and financial qualification criteria and whose Bid is evaluated as the lowest.

18. Validity of Bids

19. Additional information

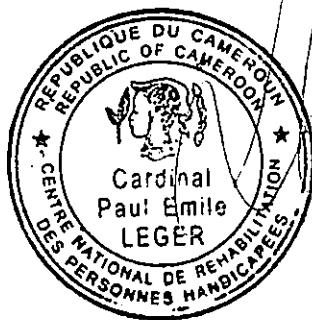
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	
25.1	<p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des

modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable ;

N.B : De même, toutes les cautions demandées dans le cadre de l'exécution de la présente commande devront être timbrées et accompagnées du récépissé de consignation établi par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). Elles devront être délivrées par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministère en charge des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics.

LE DIRECTEUR GENERAL



Manga Alexandre

YAOUNDE, LE 03 JUIN 2025